

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DAC 128 Subventions (27.000 euros) aux associations Almaviva (15e), Le Cap rêvé (5e), L'Obtus Obus (4e), Picomètre (91000 Evry) et Théâtre du Shabano (94120 Fontenay-sous-Bois).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Almaviva, Le Cap rêvé, L'Obtus Obus, Picomètre et Théâtre du Shabano ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Almaviva, 145, rue de la Croix Nivert 75015 Paris, pour le spectacle jeune public Le petit bonhomme de Buenos Aires, présenté au Théâtre Dunois (13e) du 13 au 24 février 2013. 94462 ; 2013_01517 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Le Cap rêvé, 44, rue Monge 75005 Paris, pour le spectacle jeune public Asphodèle ou l'herbier des fées, présenté à l'Atelier de la Bonne Graine (11e) du 23 février au 17 mars 2013. 69541 ; 2013_00255 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association L'Obtus Obus, 6, rue de Jarente 75004 Paris, pour le spectacle jeune public Les contes de Ionesco, présenté au Petit Poche Montparnasse (14e) du 2 mars au 11 mai 2013. 78222 ; 2013_01539 ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Picomètre, 21, rue du Docteur Jones 91000 Evry, pour le spectacle jeune public La mélodie des choses, présenté au Théâtre Dunois (13e) du 23 janvier au 3 février 2013. 20298 ; 2013_01767 ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Théâtre du Shabano, 125, avenue Foch 94120 Fontenay-sous-Bois, pour le spectacle Y'a qu'à s'envoler, présenté à la Comédie de la Passerelle (20e) en avril, mai et juin 2013. 125202 ; 2013_01721 ;

Article 6 : La dépense correspondante, soit 27.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.